

CONSTRUCTION DE LOIS DE MAINTIEN ET DE TRANSITION EN INCAPACITÉ / INVALIDITÉ



Prévoyance - Santé

Bulletin de participation sur www.caritat.fr



Durée de la formation ?

1 jour.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires et collaborateurs des directions techniques des sociétés d'assurance et de réassurance, des mutuelles et institutions de prévoyance, du courtage, de l'audit et du conseil.

Pour obtenir quoi ?

Connaître les méthodes de construction de lois de maintien et de transition en incapacité et en invalidité. Savoir organiser les données. Comprendre comment utiliser les lois dans le contexte Solvabilité 2 / IFRS.

Comment ?

Les apports théoriques alternent, tout au long du stage, avec des travaux pratiques d'application réalisés sur Excel.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en actuariat.

Qu'allez-vous apprendre ?

Introduction

- Solvabilité 2 : quelles conséquences sur les tables d'expérience ?
- Les spécificités des risques associés à l'arrêt de travail

Les modèles usuels pour la construction de lois de maintien et de transition en incapacité / invalidité

- La forme des lois à construire
- Comment choisir entre un modèle paramétrique et une approche non paramétrique ?
- Construire et valider les tables d'expérience

Quel niveau de segmentation optimal pour un provisionnement « best estimate » ?

- Tables *best estimate* et prudentielle : quelles différences ?
- Pourquoi segmenter ?
- Comment le faire et quantifier la pertinence du résultat obtenu ?

La préparation de la base de données

- Identification des données requises
- Validation et retraitement des données
- Quels points de contrôle et de validation ?

Profiter de l'expérience de cas pratiques réels

- Le contexte de la construction
- Les données disponibles
- Quels choix méthodologiques ?
- L'exploitation de la table d'expérience

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qui anime cette formation ?

Frédéric PLANCHET,
actuaire agrégé, docteur en sciences de gestion, professeur à l'ISFA, associé au cabinet PRIM'ACT.



Gilles DEPOMMIER,
actuaire qualifié et certifié. Consultant en actuariat chez PRIM'ACT.



Ludovic POIRAUD,
Actuaire consultant chez PRIM'ACT.



La formation en pratique...

Quand et où ?

9 juillet 2019

9 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

1 250 € HT + TVA 20%, soit 1 500 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00

Précisez que vous venez de la part de Caritat.

<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'en disent les stagiaires ?

« Bon programme avec de l'interaction avec le formateur. Formateur qui maîtrise le sujet et qui le vulgarise bien. »

F.H., Actuaire certifiée – ACM

« Formateur très pédagogue et à l'écoute de toutes les questions même celles qui sont bas périmètre. Support très complet et plusieurs cas concrets présentés en séance. »

S.A.L., Actuaire certifiée – MATMUT

Cette formation est proposée en partenariat avec **Prim'Act**